

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME
WILLER-SUR-THUR

2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL LE 30 JUIN 2017

LE MAIRE

SOMMAIRE

Orientation Stratégique n°1	
L'ambition d'une attractivité retrouvée	4
Orientation Stratégique n°2	
Maintenir et garantir la vitalité démographique du village	6
Orientation Stratégique n°3	
Créer les conditions d'une production de logements adaptée aux besoins	8
Orientation stratégique n°4	
Garantir la production de quelque 25 logements à l'hectare et une palette d'offre en habitat diversifiée.....	9
Orientation stratégique n°5	
Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace	10
Orientation Stratégique n°6	
Conforter la vitalité économique, le tourisme, l'agriculture et la qualité des équipements de sports et de loisirs....	12
Orientation Stratégique n°7	
Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site.....	14
Orientation Stratégique n°8	
Préserver l'environnement et conforter la biodiversité	18
Orientation Stratégique n°9	
Prévenir les risques naturels et technologiques	20
Orientation Stratégique n°10	
Promouvoir l'écomobilité.....	20
Orientation Stratégique n°11	
Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables	22
Orientation Stratégique n°12	
Favoriser le développement des technologies numériques.....	23



Orientation Stratégique n°1

L'ambition d'une attractivité retrouvée

- **Redonner vigueur et confiance à l'attractivité résidentielle de la vallée de la Thur et de Willer-sur-Thur en particulier...**

Willer-sur-Thur, comme l'ensemble de la vallée de la Thur souffre d'un enclavement qui entraîne de manière combinée une réelle fragilité économique et démographique.

Ainsi, la rareté de l'emploi local implique une recherche de travail hors la vallée qui peut induire un déménagement pour les ménages déjà implantés ou pour les jeunes, et ceci de manière de plus en plus importante, une autonomisation et la quête d'un premier logement directement hors la vallée.

Ce dernier phénomène venant amplifier la nouvelle mobilité de la jeunesse qui, de par l'allongement des études et la mobilité qui lui est liée, habite de plus en plus ailleurs que là où elle a grandi.

L'enjeu stratégique pour la vallée et pour Willer-sur-Thur inhérent à cette situation, est à la fois de réduire le nombre de départs, mais il est aussi fondamentalement d'être attractif pour de nouveaux habitants.

Ce dernier point relève d'un défi, puisqu'il s'agit de la grande fragilité de la vallée. En effet, si la vallée dispose de véritables atouts, leur valorisation n'est pas automatique. Ainsi, si l'emploi local ne peut plus être le moteur majeur de la vitalité, de la vallée, celle-ci doit aussi maintenant pleinement jouer la carte de l'attractivité résidentielle.

- **... En valorisant les atouts de la montagne, de la nature, des paysages et du cadre de vie.**

Le territoire social des habitants ou le bassin de vie effectif implique, dans une région comme l'Alsace, une géographie spatio-temporelle de 30 à 45 minutes en moyenne. Pour la vallée cela veut dire un espace incluant Colmar, Mulhouse, Bâle et Belfort. Outre la question de l'écologie de la mobilité, qui trouve ses solutions, il importe dans ce contexte que la vallée soit perçue et vécue comme un espace attractif qui offre à vivre des paysages, une nature et un cadre de vie.

- **... En confortant l'offre de services de proximité (petite enfance, jeunesse, santé, commerces...)**

Cette valorisation de l'atout du cadre de vie doit trouver son prolongement dans celle des services de proximité dont la

qualité est au moins équivalente à celle des autres communes du département.

- **... En créant un habitat ciblé et attractif**

L'attractivité résidentielle de la vallée implique aussi de promouvoir une production de logements, un habitat, qui valorise pleinement le lien à la nature, à la montagne, au calme et au paysage. En effet, «venir habiter dans la vallée» c'est fondamentalement faire le choix de ces qualités-là.

- **... En oeuvrant pour une réduction sérieuse de l'handicap du « verrou de Thann »**

Reste ensuite, pour que tous les efforts entrepris dans la vallée puissent être payants, de parvenir à limiter structurellement le véritable handicap que forme le verrou de Thann.

En effet, le bouchon quasi permanent, notamment aux heures de pointe, qui accompagne la traversée de Thann / Vieux-Thann est un véritable repoussoir d'attractivité.

Concernant le train / tram-train, il s'agit indéniablement d'une solution d'avenir, mais ceci d'évidence, que de manières très progressive.

En effet, le volume d'emploi à proximité des gares, notamment à Mulhouse, est encore trop faible, malgré le «verrou automobile de Thann», pour faire du train / tram-train de la vallée un mode de transport performant capable de nourrir sérieusement l'attractivité de la vallée et de s'imposer comme alternative à la voiture.

Une stratégie de développement de l'emploi le long des gares, y compris en particulier à Mulhouse, et la mise en place des trains directs ne s'arrêtant qu'à cinq ou six gares pourront progressivement donner au train / tram-train l'utilité qu'il mérite.

C'est ainsi que le train / tram-train pourra devenir un vrai levier d'attractivité pour la vallée, donc pour Willer-sur-Thur. Les politiques supra-locales doivent mettre cet objectif au coeur de la stratégie au service des territoires.



Orientation Stratégique n°2

Maintenir et garantir la vitalité démographique du village

- **Un objectif de 2000 habitants à l'horizon 2025 et de 2100 habitants d'ici 20 ans**

La population de Willer-sur-Thur était de 2020 habitants il y a quelque trente ans. Depuis lors, la population a baissé pour se stabiliser autour de 1900 personnes.

Cette stagnation au long cours implique mécaniquement, de par l'allongement de l'espérance de vie, un vieillissement de la population qui, à partir d'un certain seuil, peut avoir des effets en cascade sur la vitalité jeunesse du territoire, ses écoles, sa vie sociale et associative.

Pour contre-carrer cette évolution, l'ambition de Willer-sur-Thur est de valoriser le potentiel d'attractivité résidentielle que représente son cadre de vie et la qualité de ses services aux habitants pour retrouver une dynamique démographique positive.

Ainsi, pour Willer-sur-Thur, l'objectif, ambitieux de par le contexte actuel d'enclavement de la vallée, est de viser une croissance démographique d'environ 100 personnes par tranche de dix ans d'ici 2035.

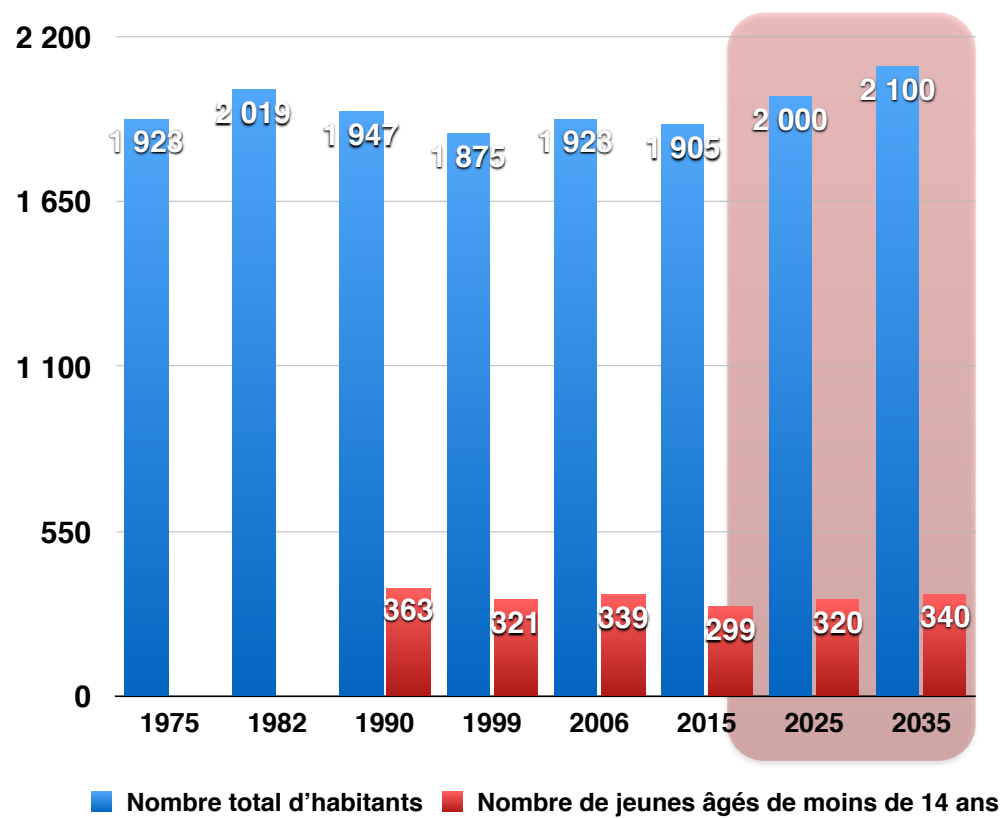
- **L'objectif de ramener le nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans à quelque 340 personnes**

Cette croissance démographique a été fixée comme objectif communal puisqu'il s'agit de l'évolution minimale à atteindre pour éviter une baisse soudaine du nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans.

Cette vitalité jeunesse est essentielle à la vie des écoles et au dynamisme de la vie associative, tous deux au cœur de l'animation du village.

Une croissance démographique inférieure fragiliserait rapidement le village, il s'agit donc d'un choix stratégique du PADD que de se donner comme objectif de ramener la population de Willer-sur-Thur à 2000 habitants d'ici 2025..

Le choix de la vitalité démographique								
	1975	1982	1990	1999	2006	2015	2025	2035
Nombre total d'habitants	1 923	2 019	1 947	1 875	1 923	1 905	2 000	2 100
Nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans	-	-	363	321	339	299	320	340



Orientation Stratégique n°3

Créer les conditions d'une production de logements adaptée aux besoins

- **Un objectif de production de quelque 190 logements d'ici 2035, dont 100 d'ici 2025**

Les besoins en production de logements sont directement la conséquence de l'évolution de la démographie du village. Celle-ci comprend deux paramètres fondamentalement déterminants : l'évolution de la taille des ménages et la croissance démographique proprement dite.

Le premier paramètre est une tendance structurelle nationale (et internationale) : la taille des ménages diminue de manière continue. Le facteur majeur de cette évolution est l'allongement de l'espérance de vie qui fait que la durée où l'on vit en famille à trois ou à quatre par logement (5 ou 6 dans les années 50 et 60) est proportionnellement de plus en plus réduite par rapport à celle où l'on vit à deux, puis seul. Ainsi, la taille moyenne des ménages de Willer-sur-Thur était de 3,11 personnes en 1975, elle est passée à 2,41 en 2015 pour tendre vers 2,15 d'ici 2035.

Combinée à l'objectif de croissance démographique de quelque 200 personnes à l'horizon 2035, la diminution de la taille des ménages implique de permettre la production de quelque 187 logements d'ici 2035, dont environ une centaine d'ici 2025.

Le choix d'une production de logement adapté à l'ambition de vitalité démographique								
	1975	1982	1990	1999	2006	2015	2025	2035
Nombre d'habitants	1 923	2 019	1 947	1 875	1 923	1 905	2 000	2 100
Taille des ménages	3,11	2,96	2,76	2,53	2,47	2,41	2,25	2,15
Nombre de résidences principales	619	682	706	741	777	790	889	977
Production de nouvelles résidences principales	Période		1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2006	2006 - 2011	2011 - 2025	2025 - 2035
	Sur la période		24	35	36	13	99	88
	En moyenne annuelle		3	4	5	1	10	9
Nombre de logements supplémentaires induits par la diminution de la taille des ménages			50	63	17	20	57	41

Orientation Stratégique n°4

Garantir la production de quelque 25 logements à l'hectare et une palette d'offre en habitat diversifiée

• Produire un habitat à la fois équilibré et innovant dans l'ensemble des extensions urbaines

Pour que la croissance démographique définie pour les 10 et 20 prochaines années puisse atteindre l'objectif de maintenir la vitalité jeunesse de la population, il importe de veiller à ce que l'offre future de logements soit réellement attractive et accessible aux jeunes ménages.

Pour Willer-sur-Thur, l'ambition est donc de produire une palette d'offre en habitat fortement orientée en ce sens, tout en visant un certain équilibre en faveur de tous les âges de la population, avec notamment une attention particulière aux nouveaux modes d'habiter chez les personnes et couples de 70 ans et plus.

Pour atteindre cet objectif, le choix est de garantir la réalisation d'un habitat diversifié, combinant maisons individuelles et maisons pluri-logements, ainsi qu'une part minimale de logements à loyers modérés dans l'ensemble des extensions urbaines futures du village.

Par ailleurs, chose également fondamentale, pour que la production des quelque 187 logements à l'horizon 2035 réponde à la fois aux enjeux de gestion parcimonieuse de l'espace, et à celui du coût du foncier, le PADD fixe l'objectif d'une production de quelque 25 logements à l'hectare dans les extensions urbaines, c'est-à-dire les terrains situés hors de l'emprise déjà bâtie du village.

Afin que l'habitat des extensions urbaines puisse atteindre 25 logements à l'hectare, tout en respectant le caractère «village» de la commune, l'objectif est de combiner de manière harmonieuse la réalisation de maisons individuelles et de maisons pluri-logements d'une taille proportionnée de quelque 4 à 6 logements, adaptés en particulier aux jeunes ménages.

Dans le même but, il importe que les futures maisons pluri-logements offrent un vrai rapport au dehors et au paysage en valorisant la relation à l'espace naturel, la montagne et en permettant systématiquement, pour tous les logements, de pouvoir manger dehors en jardin ou, le cas échéant, en grande terrasse.



Orientation Stratégique n°5

Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace

- **Limiter la consommation foncière à quelque 3,5 hectare d'ici 2025**

L'objectif de permettre la construction d'environ 187 logements d'ici 2035 implique de produire une offre foncière proportionnée à cet objectif.

Le calibrage de cette offre foncière, cependant, doit être mené en assurant la prise en compte de l'impératif d'une gestion parcimonieuse de l'espace, soit l'un des objectifs majeurs de la loi ENE, dite «Grenelle».

Ainsi, afin de limiter les besoins fonciers, le PADD prévoit de mobiliser au mieux le potentiel de densification du tissu urbain existant. Ce potentiel représente quelque 30 terrains.

Sur la base des 15 dernières années, il est raisonnable d'estimer que la mobilisation effective de ce potentiel foncier ne dépassera pas les 65 % dans les vingt prochaines années. Mais, compte tenu que certains terrains sont propices à accueillir des petit collectifs, la densification du tissu bâti existant est estimée à 30 logements d'ici 2035.

De ce fait, le nombre de logements à produire en extensions urbaines représente quelque 157 unités.

Le Schéma de Cohérence Territorial Thur-Doller prévoyant une densité minimale de 25 logements à l'hectare pour les bourgs intermédiaires, le besoin foncier minimal en extension urbaine destinée à l'habitat est de quelque 6 hectares d'ici 2035, dont 3,5 hectares d'ici 2025.

Le choix d'une gestion parcimonieuse de l'espace

L'ambition d'une tonicité démographique minimale capable d'assurer l'équilibre et la vitalité sociale du village	Situation actuelle	Le choix d'une tonicité démographique minimale permettant l'équilibre de la vitalité sociale du village		
	2015	2015 - 2025	2025 - 2035	2015 -2035
Nombre d'habitants	1905	2000	2100	2100
Croissance démographique	-	4,99 %	5,00 %	10,24 %
Population âgée de moins de 14 ans	320	340	360	360
Part des moins de 14 ans dans la population	16,80 %	17,00 %	17,14 %	17,14 %
Taille des ménages	2,37	2,25	2,15	2,15
Nombre de résidences principales	790	889	977	977
Nombre total de logements supplémentaires	-	98,9	87,9	186,7
Création de logements dans le tissu bâti actuel	-	15	15	30
Création de logements en extension urbaine	-	84	73	157
Surface minimale nécessaires en extensions urbaines sur la base de l'objectif de production de 25 logements à l'hectare fixé par le SCOT	-	3,36	2,91	6,27

Les chiffres d'objectifs du PADD fixent un cadre d'objectifs et non le détail strict.



Orientation Stratégique n°6

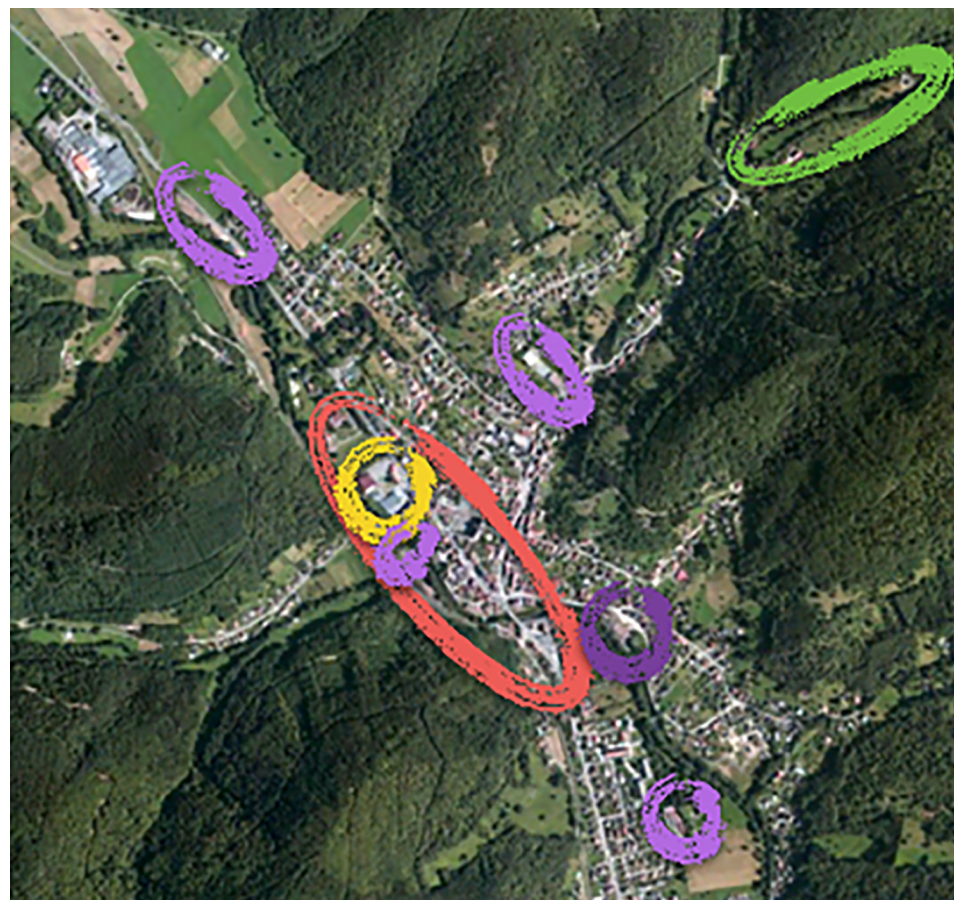
Conforter la vitalité économique, le tourisme, l'agriculture et la qualité des équipements de sports et de loisirs

Permettre le dynamisme de l'appareil commercial et artisanal

- Veiller à une réglementation adaptée aux besoins spécifiques des entreprises et des commerces du futur plan local d'urbanisme.
- Valoriser fonctionnellement (accessibilité et stationnement) et paysagèrement la « séquence commerce » du coeur de village.
- Prévoir une possibilité attractive de revalorisation de l'ancien camping en site d'hébergement touristique de plein air.
- Ouvrir à une double vocation espace d'entreprises ou habitat le site industriel en friche de la rue du Maréchal Joffre.

Permettre l'adaptation et la valorisation des équipements de sport set de loisirs

- Prévoir une solution permettant la mise au norme du terrain de football, soit par l'aménagement du site existant, soit par la requalification du terrain de football de la colonie EDF.
- Prévoir des possibilités de modernisation et de développement des équipements de services, de sport, de culture et de loisirs existants.



Renforcer la vitalité de l'agriculture, son rôle économique, écologique (qualité alimentaire et filière courte) et sociale par la valorisation du cadre de vie et des paysages

- En garantissant des possibilités de développement aux fermes du Freundstein, de l'Ostein et favoriser la valorisation du site de l'Altrain.
- En limitant les extensions urbaines et en préservant les espaces de prairies et de prés indispensables à la vitalité de l'agriculture.
- En prévoyant des possibilités de défrichement permettant progressivement de reverser dans l'espace agricole d'anciennes zones de prés aujourd'hui couvertes de forêt.



Orientation Stratégique n°7

Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site

Préserver et valoriser le paysage et le cadre de vie de Willer-sur-Thur de manière ambitieuse pour :

- renforcer la qualité du « bien être chez-soi »
- renforcer l'attractivité, notamment résidentielle, du village

Le paysage et le patrimoine représentent à la fois des valeurs sociétales majeures et des leviers importants de vitalité et d'attractivité des territoires.

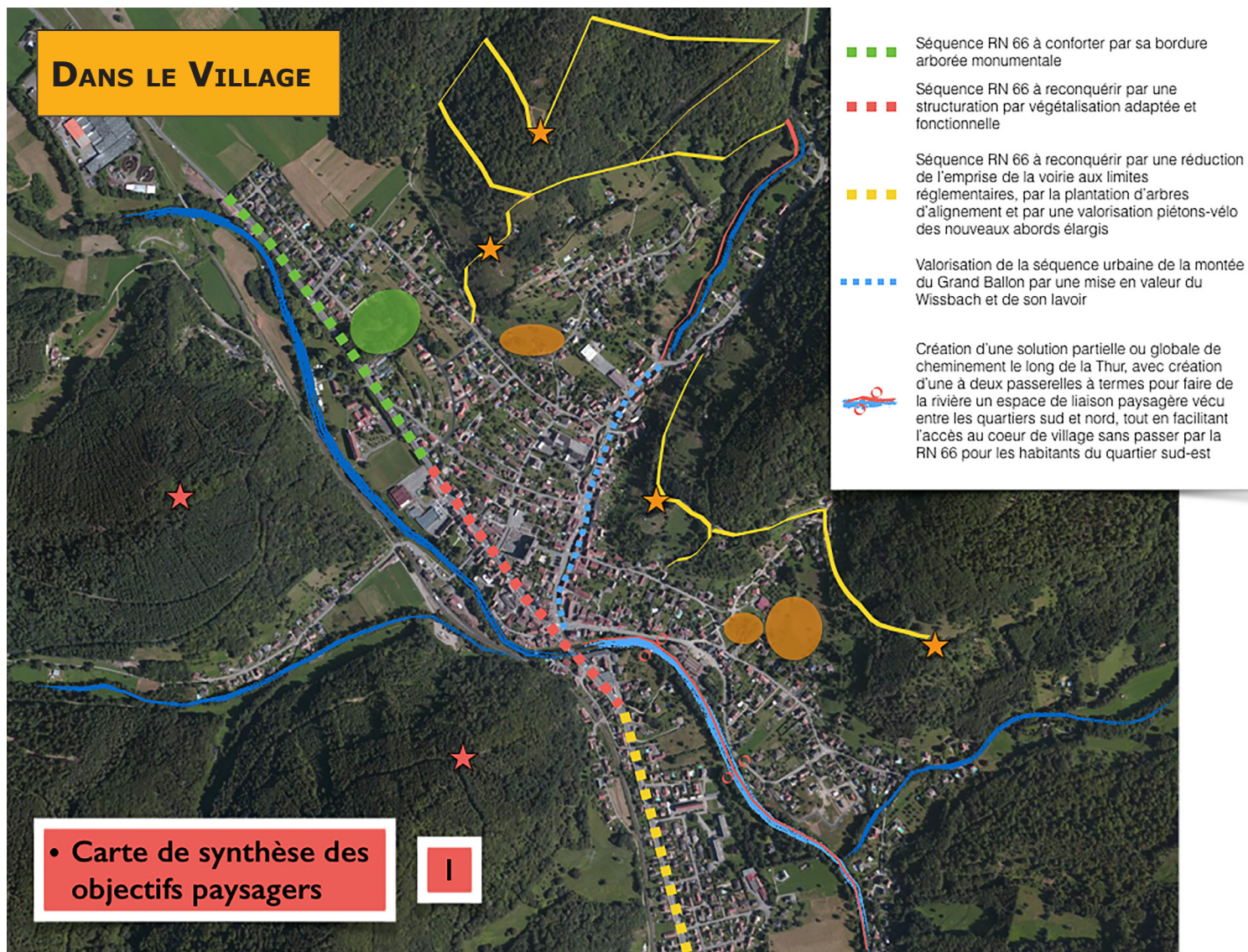
Le paysage de Willer-sur-Thur en dialogue direct avec la Grand Ballon et le Rossberg est riche d'une attractivité à la fois à préserver, valoriser et reconquérir.

Les deux cartes ci-après présentent la déclinaison détaillée de cet objectif.

Dans le village

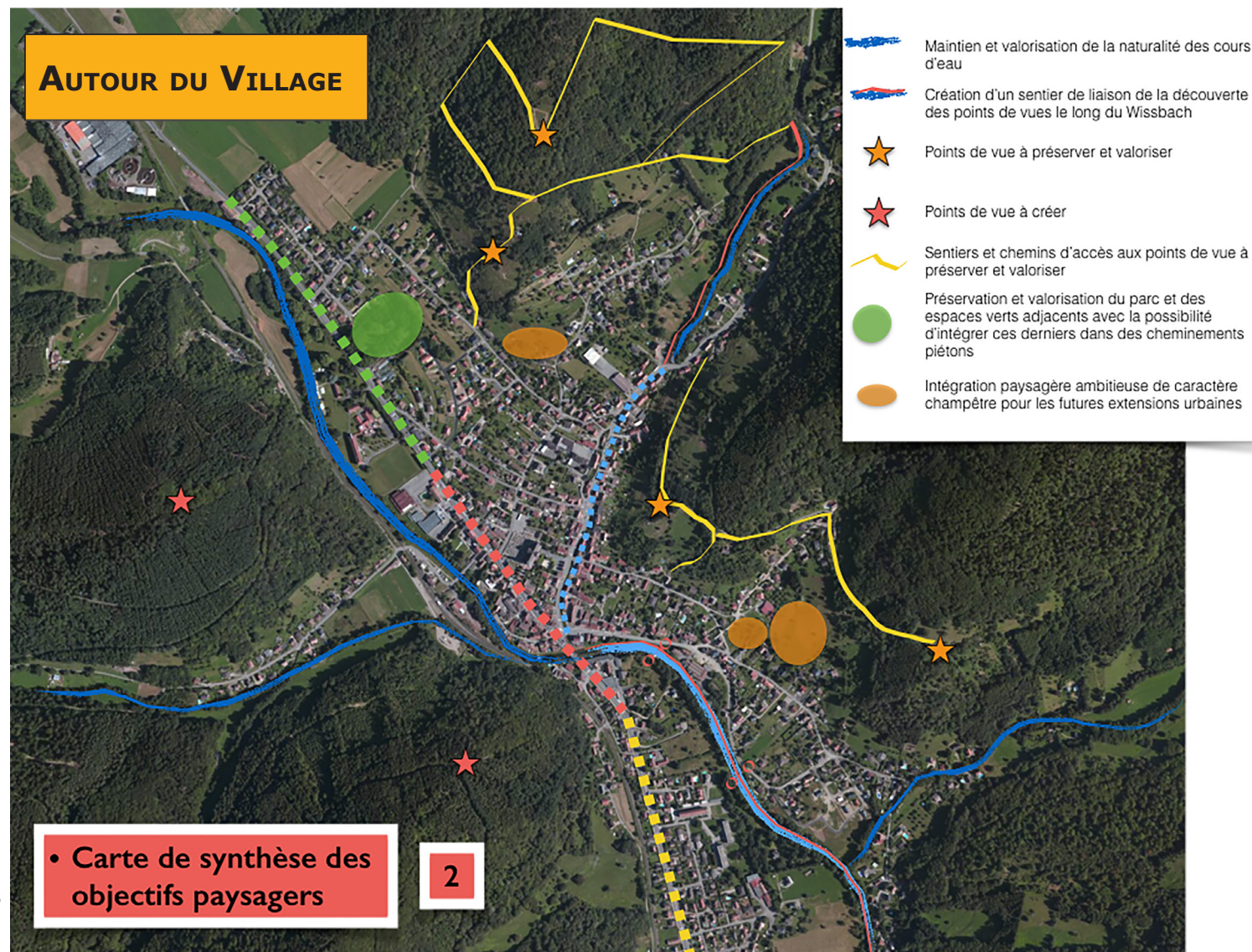
- Engager une réelle valorisation paysagère de la traversée du village par la RN 66.
- Valoriser le ruisseau du Wissbach dans sa traversée du village le long de la route du Grand-Ballon, en prenant l'ancien lavoir comme point d'appui.
- Faire de la Thur un espace paysager récréatif et de liaison entre les quartiers sud et nord situés en aval du pont de la RN 66.
- Enrichir, structurer et rythmer l'espace public du village par la plantation d'arbres à présence potentiellement monumentale (place disponible pour grandir librement) pour devenir, avec le temps, un élément patrimonial.
- Donner un réel caractère champêtre aux futures extensions urbaines.

DANS LE VILLAGE



Autour du village

- Poursuivre la valorisation des promenades et des points de vue de la Chapelle, du Saint Joseph et l'Oberfeld situés versant nord, ceci en créant notamment un sentier de liaison le long du Wissbach en amont de la scierie et en ouvrant les vues depuis l'Oberfeld vers le Drumont et le fond de la vallée.
- Créer un ou deux points de vue vers le village, la vallée et le Grand-Ballon depuis le premier contrefort du versant sud, en liaison par exemple avec la promenade qui mène à l'abri du Blaufels.
- Protéger les espaces ouverts, les vergers et les prairies, et en prévoyant de vraies possibilités de réouverture du paysage en marge des franges urbaines.



MAINTENIR LA LOGIQUE D'IMPLANTATION DES ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCE DANS LE PÉRIMÈTRE DE CENTRALITÉ

- Conforter la vocation « Centralité » existant autour du site Mairie / Église.
- Valoriser et marquer les espaces publics pour affirmer le CARACTÈRE de centralité d'ans l'espace et le paysage urbain.
- Optimiser la fonctionnalité de cet espace notamment en matière de stationnement.
- Faciliter les circulations douces vers le cœur du village et la gare.
- Intégrer l'espace de terrain de sport de la colonie dans l'espace des équipements communaux et la centralité du village.

Équipements communaux

Une offre d'équipements bien adaptée et proportionnée aux besoins locaux regroupées dans un rayon de 250 mètres



Un appareil commercial relativement regroupé

Une offre commerciale qui peut s'appuyer sur la chalandise du haut de vallée, et qui mérite une vraie valorisation



Orientation Stratégique n°8

Préserver l'environnement et conforter la biodiversité

- **Une ambition environnementale confortée par l'ensemble des objectifs paysagers**

La dynamique écologique et la biodiversité de Willer-sur-Thur, présentées sur la carte ci-contre, méritent d'être préservées et confortées.

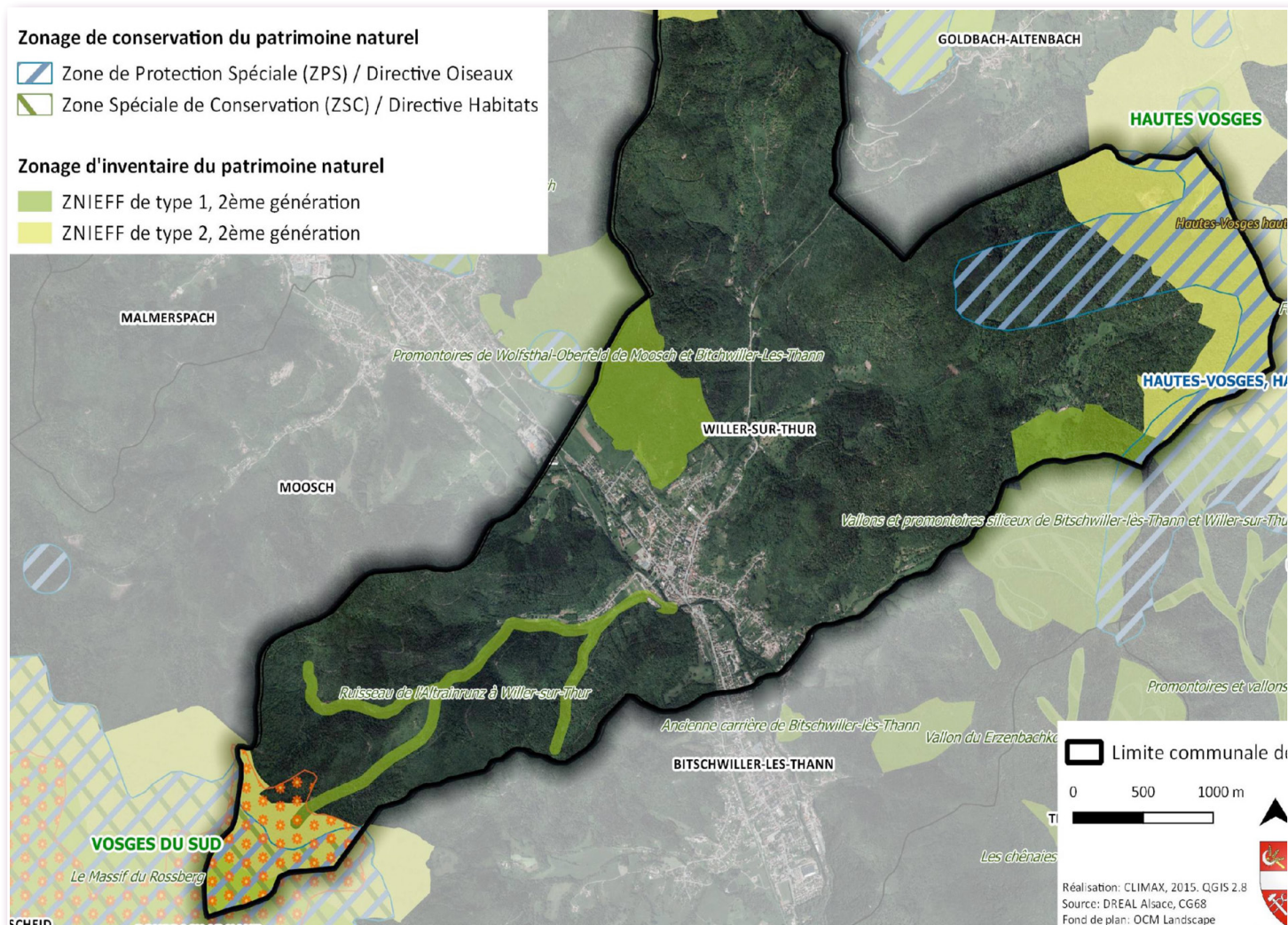
Cet objectif implique une protection des habitats, mais aussi des corridors et des principaux axes de déplacement de la faune.

L'urbanisation future de Willer-sur-Thur et l'ensemble des objectifs paysagers du PADD (voir notamment l'orientation stratégique n°7 - à cet effet) visent non seulement à respecter cette dynamique écologique existante, mais également à favoriser les conditions de sa confortation.

METTRE LA BIODIVERSITÉ AU COEUR DE LA GESTION DE L'ESPACE



**L'OBJECTIF DE RESPECTER
LA DYNAMIQUE
ÉCOLOGIQUE DE
WILLER-SUR-THUR
ET DE FAVORISER SA
CONFORTATION**



Orientation Stratégique n°9

Prévenir les risques naturels et technologiques

- **Assurer le principe de précaution dans les choix de développement et d'urbanisation**

La protection des populations doit être une priorité des politiques publiques. Le Plan Local d'Urbanisme doit prendre l'ensemble des risques recensés en compte et être l'occasion de renforcer l'information et la sensibilisation des habitants à ces risques.

- **Prendre en compte le risques d'inondations**

Willer-sur-Thur est concerné par un Plan de Protection des Risques d'Inondation (PPRI).

Le fond de vallée est exposé à un risque d'inondation majeur, notamment au printemps en situation cumulée de fortes pluies durables et de fonte des neiges.

Concernant les ruisseaux, de manière occasionnelle, ils peuvent se transformer en torrents. Le PADD prévoit la mobilisation de la mémoire locale pour assurer la prise en compte des risques induits par de telles circonstances.



Orientation Stratégique n°10

Promouvoir l'écomobilité

- **Lever le «verrou de Thann» et renforcer l'attractivité du train**

Les progrès de l'écomobilité de la vallée de la Thur sont particulièrement tributaires des politiques supra-locales qui relèvent de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, du syndicat mixte du SCOT Thur-Doller, du Conseil Départemental, de la Région, et de l'État.

En effet, la réduction des milliers d'heures de bouchons générés par le verrou routier de Thann, qui représentent non seulement un gâchis de temps pour les habitants concernés, mais un facteur d'anti-attractivité pour la vallée, une surpollution et une surproduction de gaz à effet de serre, relève d'une telle compétence supra-locale qui se doit de sortir des atermoiements sur le sujet.

Il en va de même pour les actions à entreprendre pour conforter dans le temps l'attractivité du train et du tram-train de la vallée, afin que celui-ci puisse jouer effectivement le rôle qui lui est dévolu.

- **Renforcer la place de la mobilité douce**

À l'échelle de Willer-sur-Thur, la réduction des gaz à effet de serre liés aux transports peut essentiellement se faire par la valorisation des accès à la gare et par la promotion des circulations douces, c'est-à-dire les trajets à pied ou à vélo.

Pour agir en ce sens, deux objectifs sont mis en perspective :

- Renforcer et valoriser le rôle des cheminements piétons dans et autour du village (voir le détail dans l'orientation stratégique n°6), ainsi que les sentiers de randonnés.
- Généraliser le principe de la *zone 30 - espace partagé* dans l'ensemble de la voirie communale (hors route départementale).

- **Prévoir la réalisation de la déviation de la RN66**

Le désenclavement de la vallée de la Thur représente un enjeu stratégique qu'il importe de garder en perspective en prévoyant la réalisation d'une déviation de la RN66 soulageant les villages d'un important trafic de transit et libérant la vallée du «verrou de Thann» qui impose quotidiennement des bouchons de plus d'une heure aux habitants.



**LE TRAIN À
WILLER-SUR-THUR**



Orientation Stratégique n°11

Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables

- **Encourager les économies d'énergie**

L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Pour ce faire, les possibilités de progrès en matière d'isolation des bâtiments restent encore très élevées dans les constructions existantes.

Sans pouvoir être contraignant sur le parc existant, le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation et de conseils auprès des habitants en la matière.

Concernant les futures constructions, le PADD préconise la généralisation de la norme BBC.

- **Encourager les projets en matière d'énergie renouvelable**

La mobilisation des énergies renouvelables doit être facilitée tant pour les constructions existantes que pour les nouvelles réalisations.

Le PADD pose ce principe comme fondamental. Sa mise en oeuvre doit être accompagnée d'un projet global d'intégration paysagère dans lequel la couleur noire des capteurs ou chauffe-eau solaire se doit d'être pleinement autorisée. La mobilisation de ressources renouvelables peut encore être renforcée dans la commune.

Concernant l'usage du bois-conbustible dans des chaudières industrielles ou de collectivités, il convient de privilégier les projets dont la taille est suffisante pour permettre la mise en place de procédés de dépollution (électro-filtres ou filtres à manche) à un coût économiquement acceptable.

- **Encourager l'action citoyenne en matière de gestion des déchets**

La notion de déchets induit presque automatiquement l'idée de « s'en débarrasser ». Mais dans le déchet, il y a toute la ressource recyclable qu'il importe de ne pas perdre. En la matière, les politiques sont supra-locales. Willer-sur-Thur s'y inscrit et vise (hors du cadre du PLU) à renforcer le geste citoyen de ses habitants par des actions de sensibilisation.

- **Encourager l'action citoyenne en matière de gestion de l'eau**

La gestion de la ressource eau implique encore un travail de sensibilisation, notamment pour étendre progressivement les systèmes de récupération et de valorisation des eaux de pluie. Le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation en ce sens pour les propriétaires de constructions existantes. Concernant les futures constructions, le PADD prévoit qu'elles devront disposer de systèmes de valorisation des eaux de pluie.

Orientation Stratégique n°12

Favoriser le développement des technologies numériques

- **Permettre la pleine valorisation du potentiel hydro-électrique local**

Avec la Thur, Willer-sur-Thur dispose d'un potentiel d'énergie hydro-électrique, notamment au droit des anciennes chutes, au nombre de cinq le long de la Thur dans sa traversée communale.

Le PADD prévoit la valorisation de ce potentiel et la création des aménagements techniques nécessaires à la réalisation des stations hydro-électriques correspondantes.

- **Faciliter le déploiement du très haut débit**

L'internet haut débit est aujourd'hui quasi généralisé à Willer-sur-Thur, mais pour le futur il est fondamental d'anticiper le mieux possible la norme d'usage que sera le très haut débit.

Le très haut débit impliquant, à l'aune des technologies d'aujourd'hui, le déploiement généralisé d'un réseau de fibres optiques, le PADD prévoit que l'ensemble des projets d'aménagement intègre d'ores et déjà ce déploiement dès leur conception.



PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF
tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com ■ www.pragma-scf.com